

SAINT-
FELIX-DE-
LODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Commune de
SAINT-FELIX-DE-LODEZ
Département de l'Hérault
Arrondissement de
Lodève

Nombre de membres
En exercice : 15
Qui ont pris part : 14
Vote par procuration : 3

Date de la convocation
Le 16/10/2025

Date d'affichage
Le 28/10/2025

N° 2025-43

Objet :

Vote des tarifs
Vacances d'octobre

ACTES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.

Présents : Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR; M. Anthony JEANJEAN; Mme Karen MARCON; Mme Sophie SOUYRIS; M. Antonio GODOY; M. Stéphane VAN LERBERGHE; M. Romain DESRICHARD, M. Gilles GROS; Mme Maghnia MENGUS

Absents : M. Éric PEROLAT

Absents excusés : Mme Louisiane DELMAS (Procuration à Sophie SOUYRIS); Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Cristelle LENOIR); M. Samuel OLIVIER (Procuration à Eliette CAMUT);

Les tarifs pratiqués pour les activités du mois d'octobre sont présentés aux élus ainsi qu'un prévisionnel des recettes en fonction des enfants attendus. Il y a deux activités : Karting et Accrobranche. Le Karting a un véritable succès car les inscriptions sont déjà complètes et la commune a rajouté des places supplémentaires. Les inscriptions pour l'Accrobranche seront bientôt complètes également. Hors prise en charge des coûts de transport par la commune, la participation demandée aux familles correspond environ à 50% du coût de l'activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** les tarifs proposés,
- **PRECISE** que le tableau sera joint en annexe à la délibération,

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 20 Octobre 2025.

Le secrétaire de séance
Eliette CAMUT

Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ

Le Maire,
- certifie ~~sous~~ sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Programme activités Toussaint

Budget prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
INTITULÉ	MONTANT	INTITULÉ	MONTANT
KARTING		Participants	
2 SESSIONS (10 min x2) = 24€			
17 enf x 24€	408,00	17 enf x 12€	204,00
17 ados x 32€	544,00	17 ados x 16€	272,00
Bus	500,00		
Accroiable		Participants	
5 enf x 8€ (2 à 5 ans)	40,00	5 enf x 5€	25,00
10 enf x 11€ (5 à 7 ans)	110,00	10 enf x 5€	50,00
10 enf x 15€ (8 à -12 ans)	150,00	10 enf x 10€	100,00
10 enf x 17€ (12 ans à -14 ans)	170,00	10 enf x 10€	100,00
10 enf x 19€ (14 ans et +140 cm)	190,00	10 enf x 10€	100,00
Bus	450,00		
Total général	2562,00		851,00